



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Paris le

Le Ministre de l'éducation nationale

à

Madame et Messieurs les recteurs des  
académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de  
la Martinique, de Paris et de la Réunion

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie, directeurs des services  
départementaux de l'éducation nationale

Messieurs les vices recteurs de Mayotte et de  
Polynésie française

**Secrétariat général**

**Direction générale  
des ressources  
humaines**

**Service des  
personnels  
enseignants de  
l'enseignement  
scolaire**

**Sous direction de la  
gestion des  
carrières**

Bureau des enseignants  
du premier degré  
DGRH B2-1  
Catherine GENY-GUERY

Mel catherine.geny-  
guery@education.gouv.fr

72, rue Regnault  
75243 PARIS cedex 13

**Objet : Avancement à la hors classe des professeurs des écoles à la rentrée scolaire 2009.**

**Réf : Décret n° 2005-1090 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat.**

J'appelle votre attention sur les conditions d'accès à la hors classe des professeurs des écoles pour l'année scolaire 2009/2010.

Les modalités indiquées dans la note de service n° 2006-078 du 11 mai 2006 publiée au BOEN n° 20 du 18 mai 2006 continueront à servir de référence pour la campagne de promotions 2009.

Je vous demande toutefois d'être particulièrement attentif à la situation des directeurs d'école, éléments essentiels de la qualité du pilotage et de l'animation au sein des écoles. Pour mieux reconnaître leur investissement professionnel, vous pourrez ainsi, dès cette année, leur attribuer un point supplémentaire pour le calcul du barème du passage à la hors classe.

Je vous informe également que nombre maximal des avancements de grade pouvant être prononcés par département au titre de l'année 2009 dans le corps de professeurs des écoles vous sera communiqué ultérieurement par mes services, en fonction du ratio de promotions déterminé pour cette année, en application du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2005 visé en référence.

Le directeur général des ressources humaines

Thierry LE GOFF